



Présentation générale de la démarche PPRT

Prévention des risques technologiques

4 piliers :

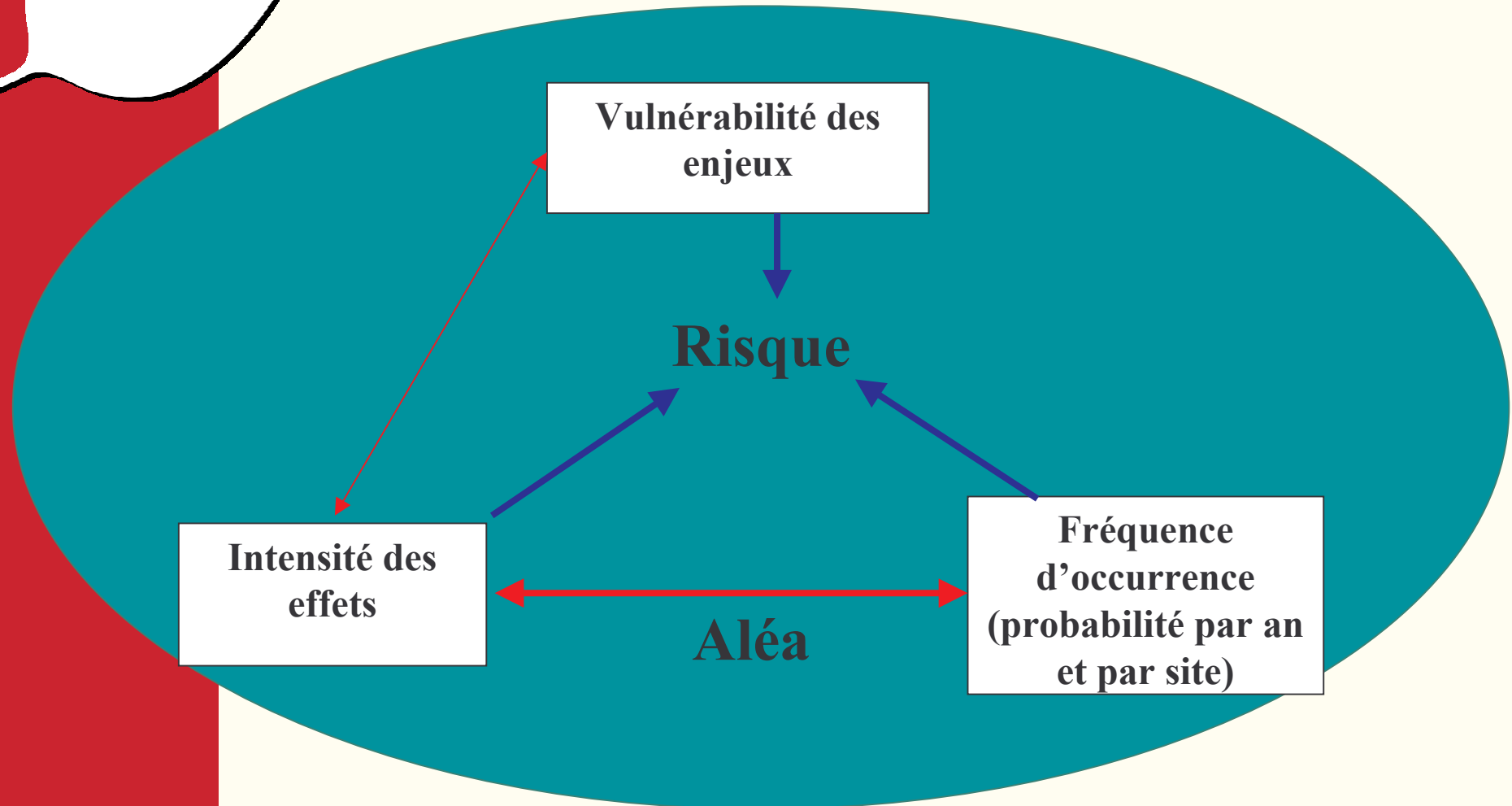
- La maîtrise des risques à la source
- L'information du public
- **La maîtrise de l'urbanisation**
- Les plans de secours

PPRT

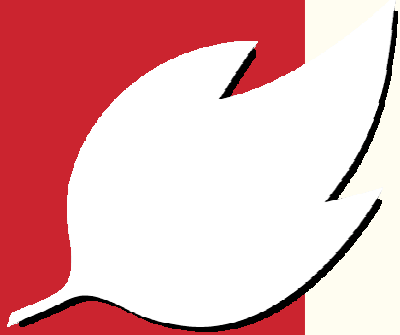


Préalable : Vocabulaire

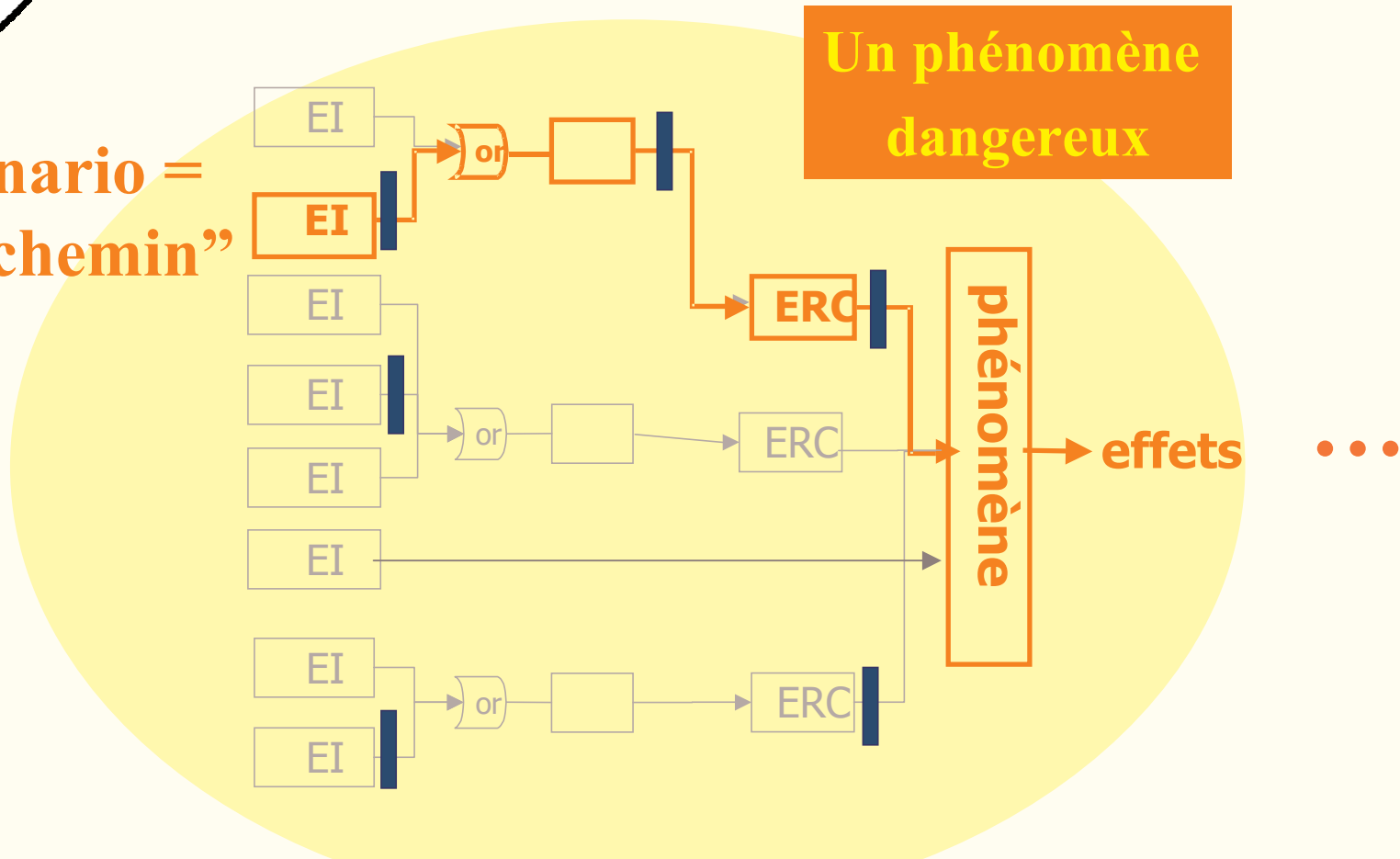
Cinétique



Préalable : Vocabulaire

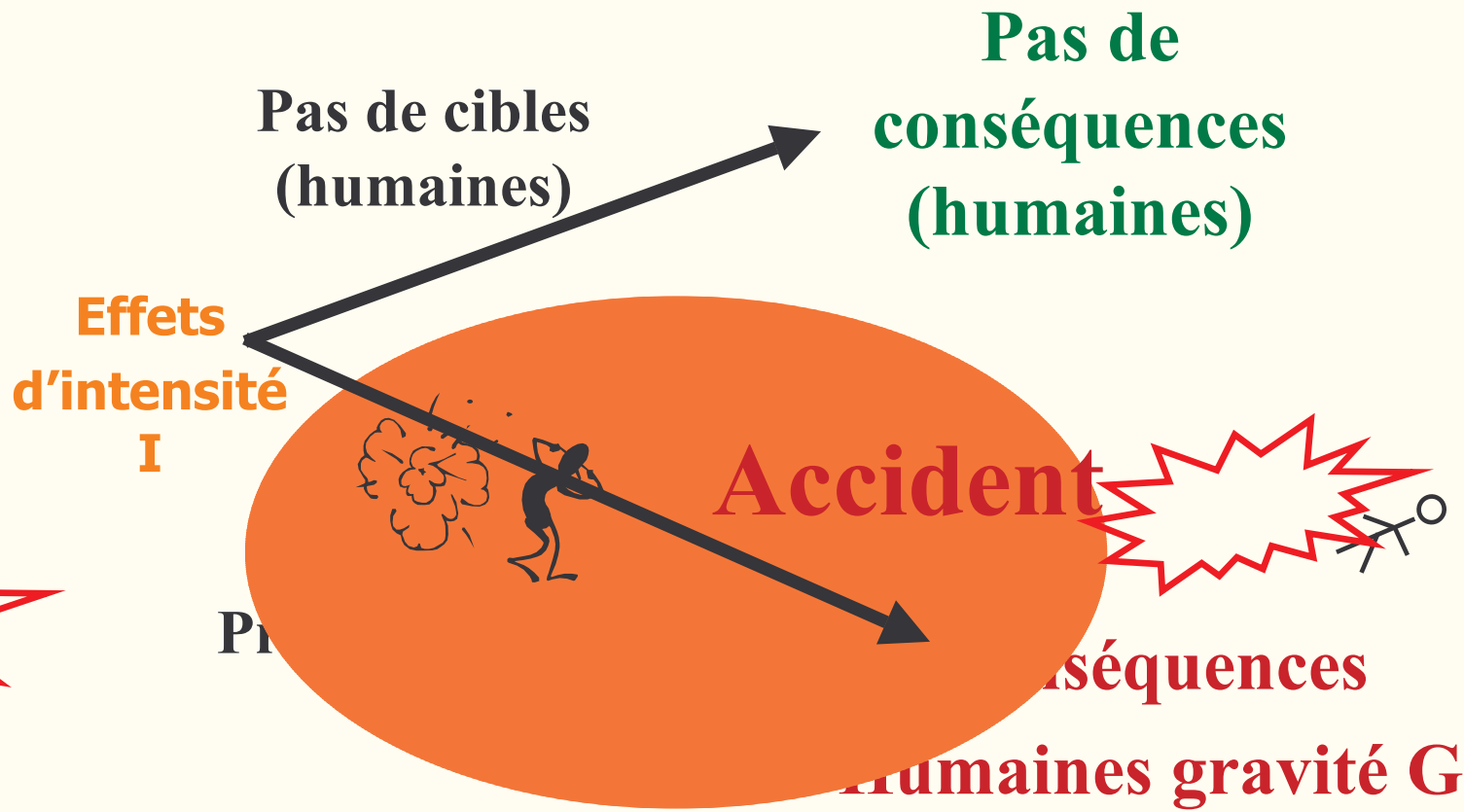
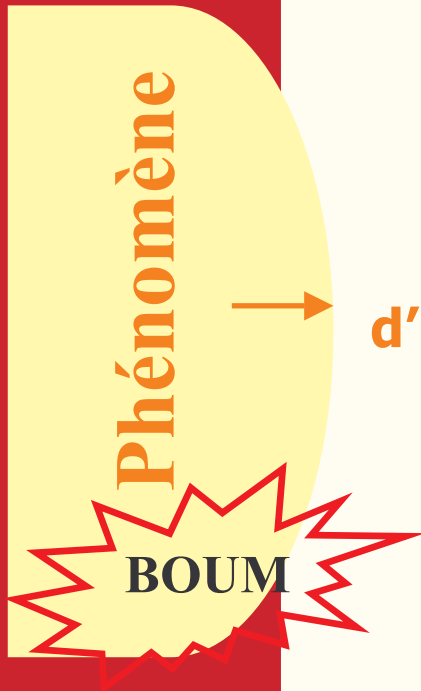


Scénario =
un "chemin"



Plusieurs scénarios conduisent au même phénomène dangereux

Préalable : Vocabulaire



PPRT : textes

Loi « risques » du 30 juillet 2003 : article 5

Article L515-15 à L515-25 du CE : mise en œuvre de PPRT

Décret du 7 septembre 2005

Circulaires du 27 juillet et du 3 octobre 2005 et Guide

PPRT

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

- **Objectif** : réduire les risques, agir sur l'existant et préserver l'avenir
- **Installations concernées**: SEVESO AS
- **Définition** : SUP annexée au PLU
- **Élaboration** : prescrit par AP, une phase technique puis une phase de concertation, enquête publique et approbation par AP.
- **Contenu** : note de présentation, documents graphiques, règlement (urbanisme, construction, usage,...)
- **Financement des mesures** : État, CL, Exploitants

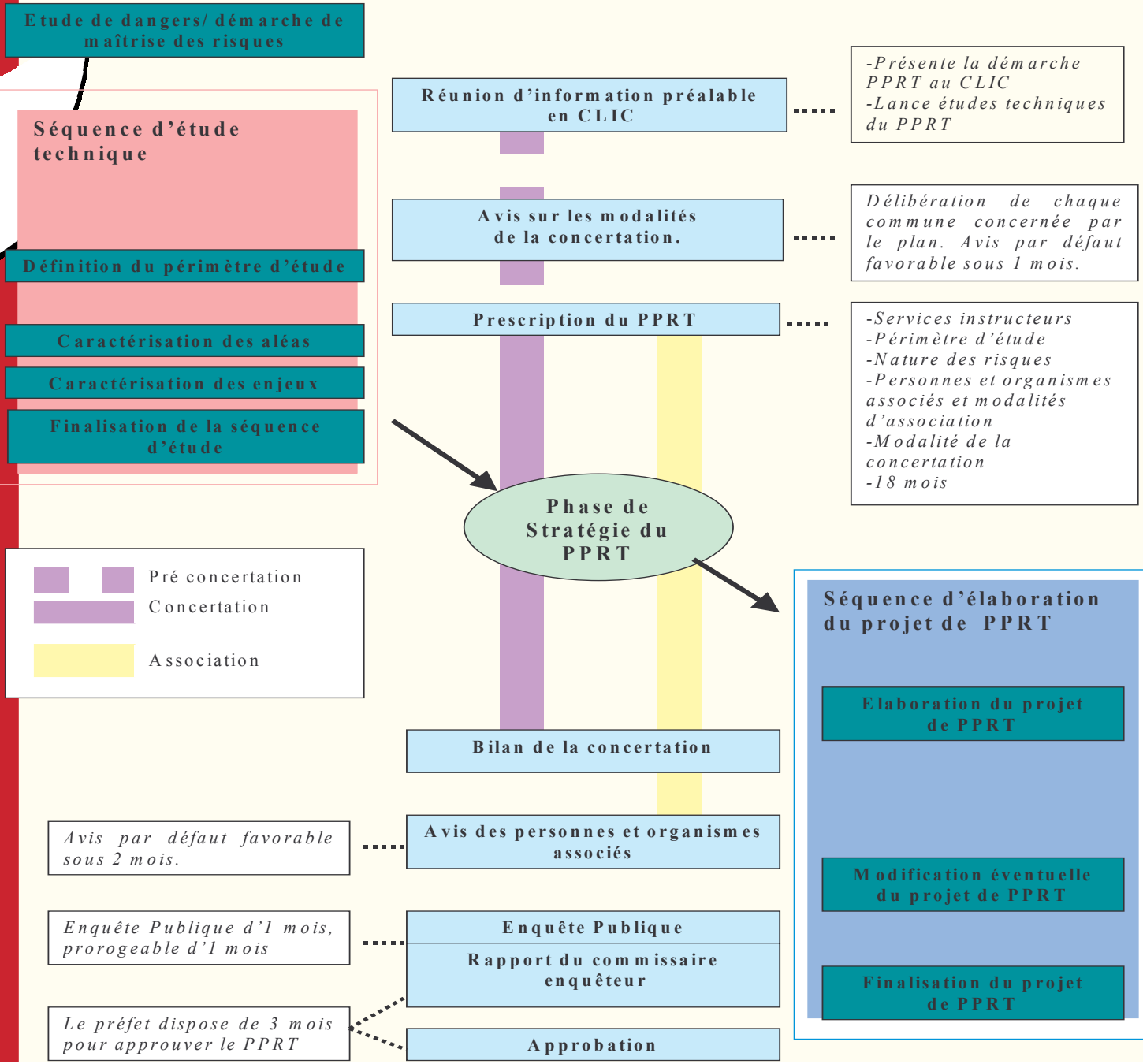


PPRT

Coordination entre procédure d'élaboration et démarche d'élaboration :
Les étapes administratives sont précisées par des encadrés bleu ciel.

DGUHC

PPRT





PPRT

La cartographie des aléas :

- le résultat d'une agrégation des données issues des phénomènes dangereux sélectionnés
- Un traitement différents pour les phénomènes dangereux selon leur cinétique
- Une étude par type d'effet permettant de :
 - ✓ Encadrer la MU future
 - ✓ Cibler les investigations complémentaires pour les autres mesures du PPRT

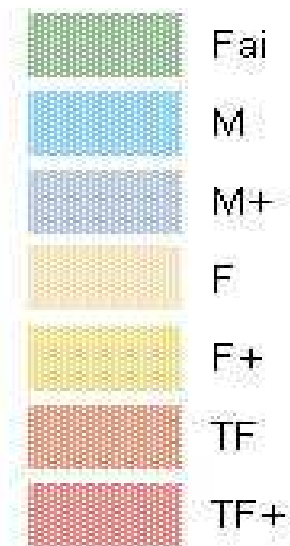
Résultat : Au plus 3 cartographies des aléas, une par type d'effet



Échelle des aléas

Résultant de la combinaison « niveau maximal d'intensité-cumul des probabilités » :

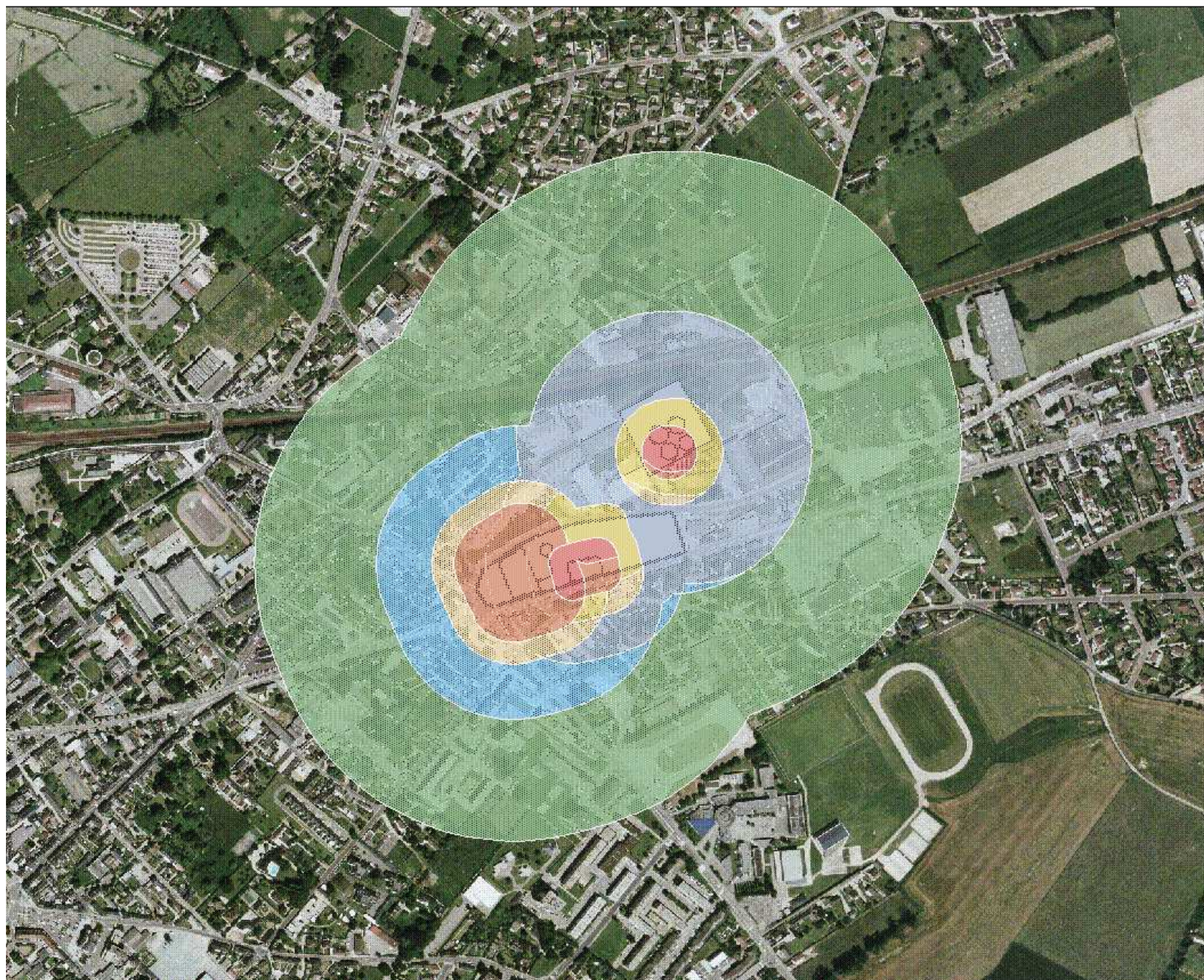
Niveau d'aléa



PPRT

Niveau maximal d'intensité de l'effet toxique, thermique, ou surpression sur les personnes, en un point donné	Très Grave			Grave			Significatif			Indirect par bris de vitre (uniquement pour effet de surpression)	
	>D	5E à D	<5E	>D	5E à D	<5E	>D	5E à D	<5E	>D	<D
Cumul des probabilités d'occurrence des phénomènes dangereux en un point donné											
Niveau d'Aléa	TF+	TF	F+	F	M+	M	M	M	M	Fai	Fai

PPRT de Fictive sous Bois (SOO et PAK)
Carte d'aléa des effets de surpression



Niveau d'aléa

- Fai
- M
- M+
- F
- F+
- TF
- TF+

Analyse des enjeux

Une étude en 3 niveaux:

Niveau 1 :

**L'études des enjeux
incontournables :** 

Niveau 2 :

**en vue de la
stratégie**

Niveau 3 :

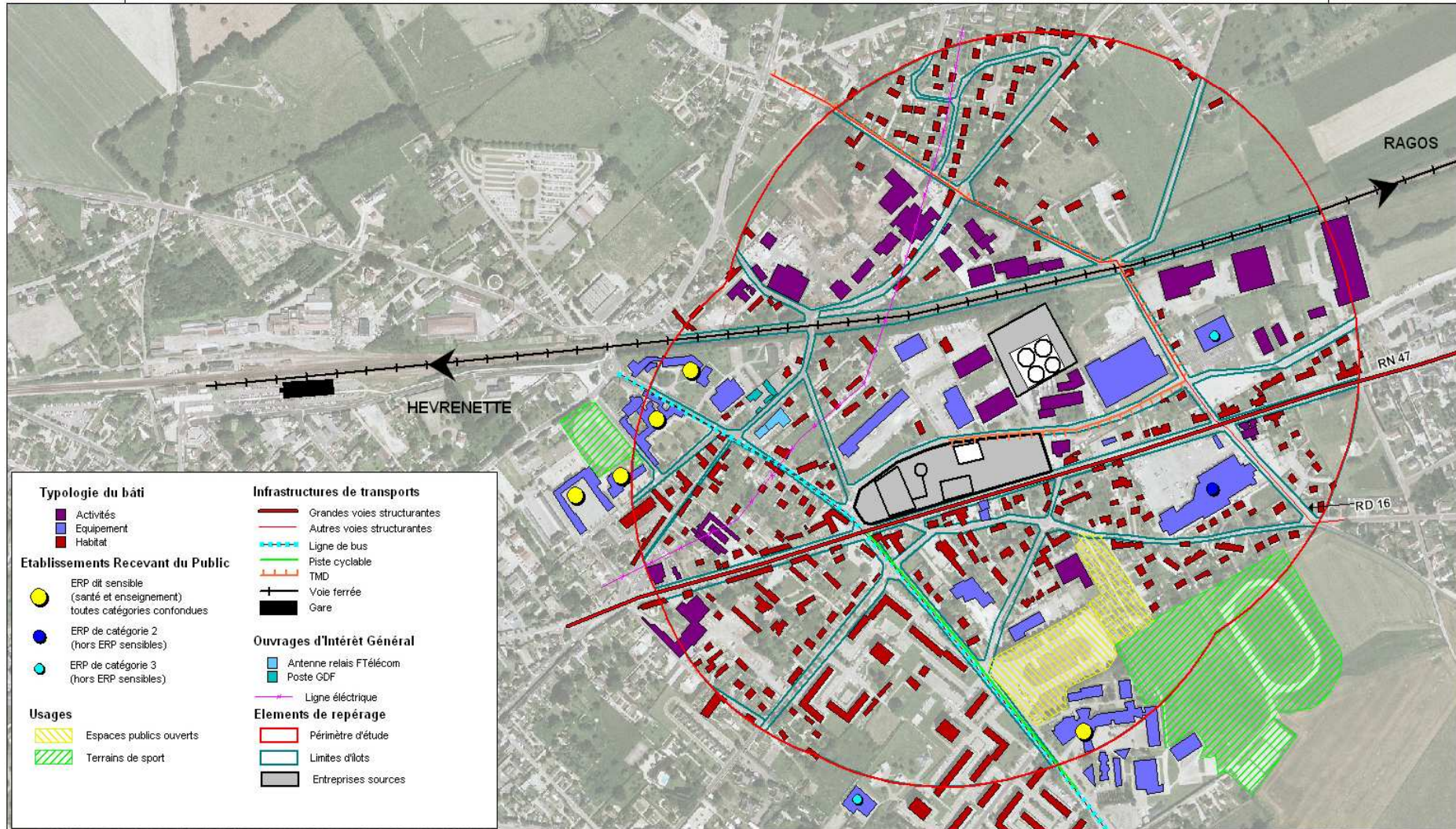
Enjeux connexes

- l'urbanisation existante dans le périmètre d'étude ;
- les principaux établissements recevant du public (ERP) :
- les infrastructures de transports ;
- Usages des espaces publics ouverts ;
- Ouvrages et équipements d'intérêt général.



Plan de Prévention des Risques Technologiques: Fictive sous Bois

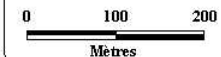
Synthèse des enjeux



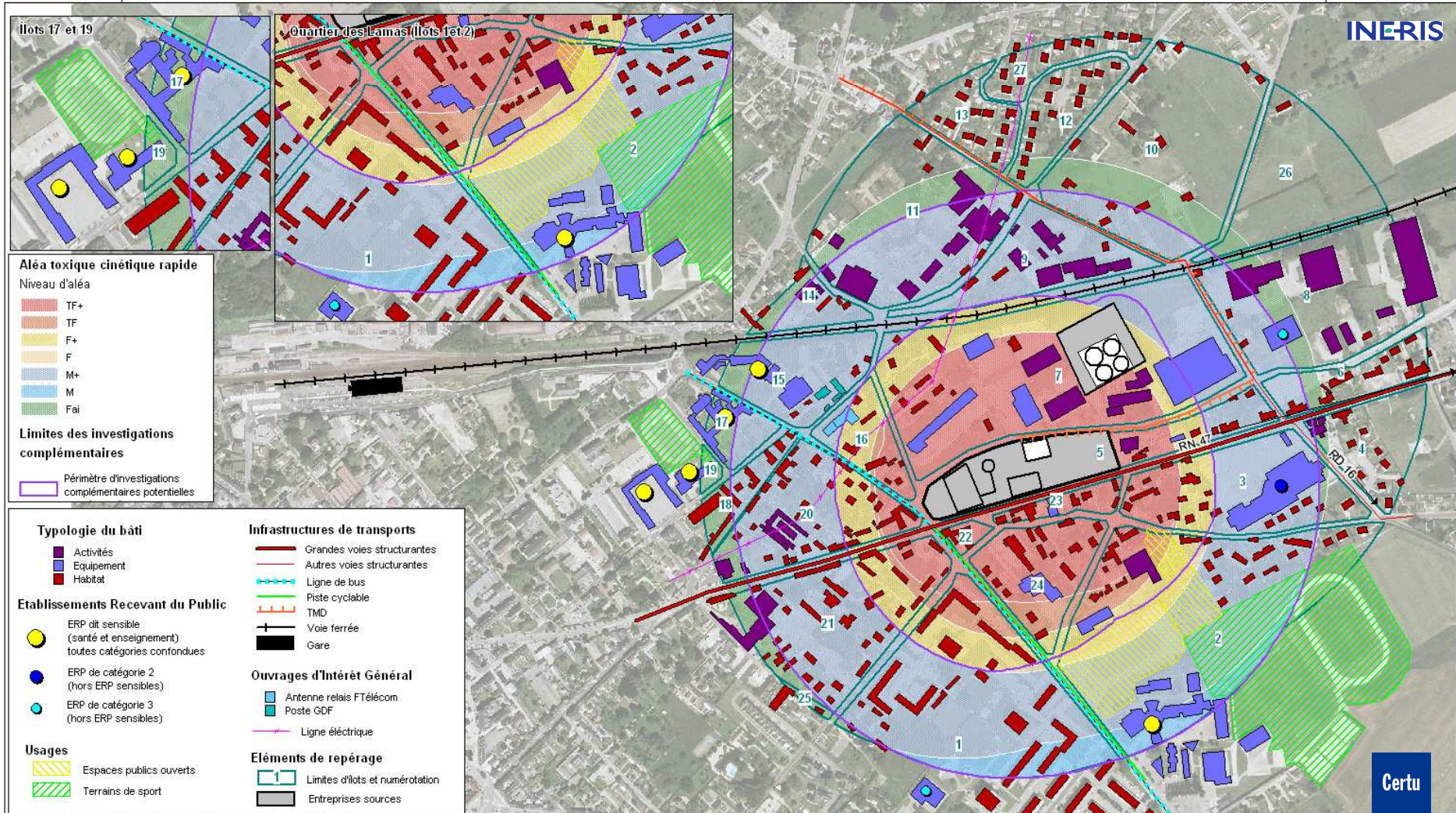
Sources : @IGN-BDCarto 2005
 @IGN-BDTopo 1999
 @IGN-BDOrtho 2003
 Données CDES 2002 et SNCF 2005
 Données collectivités locales 2005
 Elaboration/Cartographie: CETE NCD/ACT/MB 10-2005

Note méthodologique :

Pour réaliser la carte de synthèse des enjeux cinq points ont été repris :
 La typologie du bâti est une analyse du bâti de la BDTopo reprenant les informations issues de la qualification de l'urbanisation.
 Pour les ERP, on a choisit de mettre en avant les ERP dits "sensibles" de santé et d'enseignement, puis les plus importants (ici de catégorie 2 et 3). Les usages identifiés ont été repris dans leur intégralité.
 Les infrastructures de transports et les OIG sont repris en intégralité hormis les voiries de déserte locale.



Superposition des périmètres aléa toxique et des enjeux



Sources : @IGN-BDCarto 2005
@IGN-BDTopo 1999
@IGN-BDOrtho 2003
Données CDES 2002 et SNCF 2005
Données collectivités locales 2005
Données DRIRE 2005
Elaboration/Cartographie: CETE NC/DACT/MB 10-2005

Note méthodologique :

0 100 200
Mètres

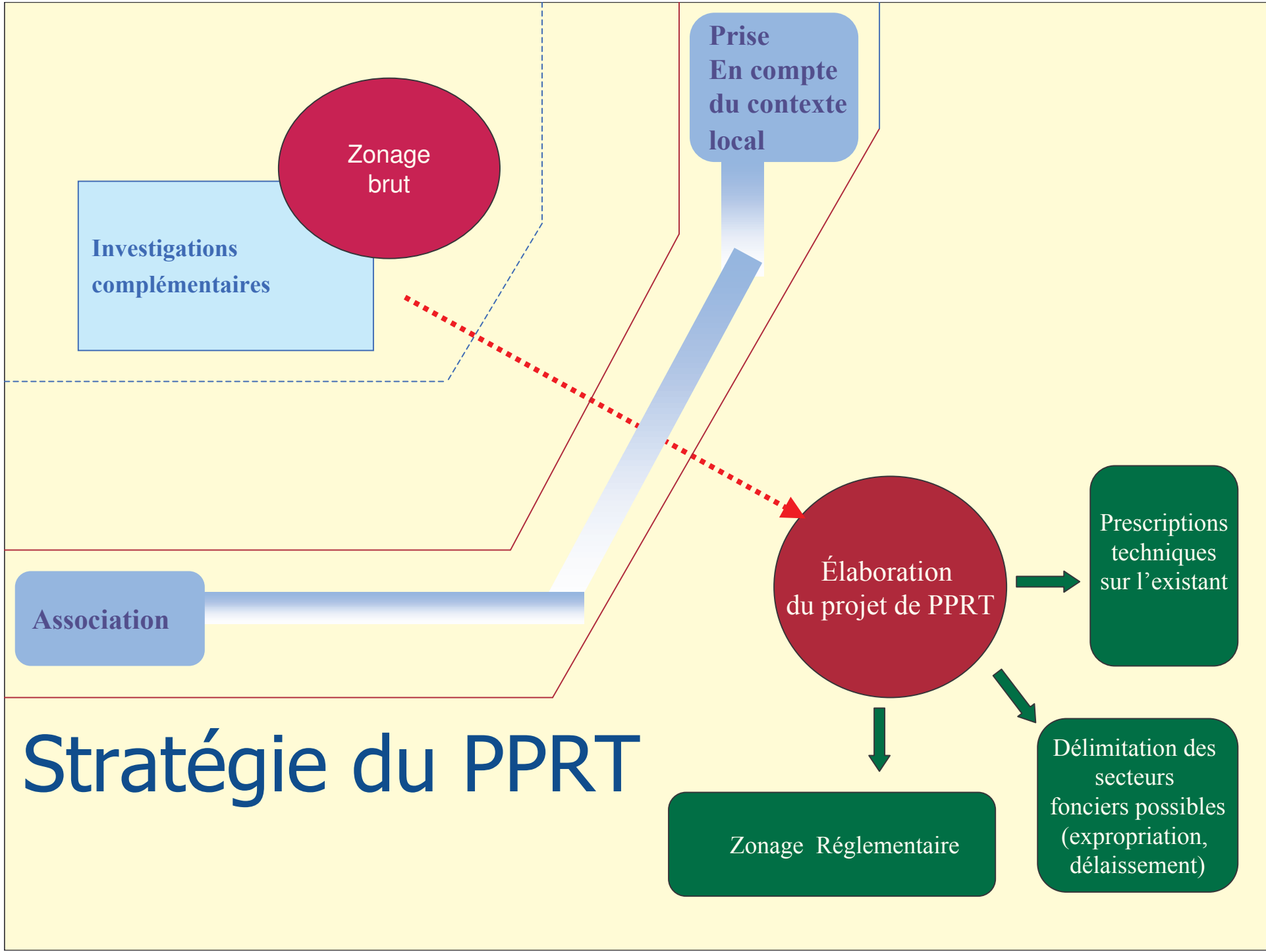
Stratégie du PPRT

- **Phase clé de la démarche**

- **A partir du zonage brut et des investigations complémentaires :**

- Présenter et expliquer les mesures inéluctables
- Présenter et expliquer les choix possibles en fonction du contexte local
- Échanger avec les parties associées
- Définir la stratégie du PPRT

PPRT



Stratégie du PPRT

Zonage brut

Investigations complémentaires

Prise En compte du contexte local

Association

Élaboration du projet de PPRT

Préscriptions techniques sur l'existant

Zonage Réglementaire

Délimitation des secteurs fonciers possibles (expropriation, délaissement)

Principes de réglementation

1. Maîtrise de l'urbanisation future

	Niveau d'aléa	TF+	TF	F+	F	M+	M	Fai
MU future	Effet toxique et thermique	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Autorisé	Autorisé	Autorisé
	Effet surpression							

Si autorisé, sous quelles conditions ?

2. Choix des prescriptions futures

PPRT

Principes de réglementation

3. Délimitation des secteurs fonciers possibles

	Niveau d'Aléa	TF+	TF	F+	F
EXISTANT	Critères d'inscription des intérêts vulnérables dans un <u>secteur d'expropriation possible</u>	D'office pour ensemble du bâti résidentiel; modulables possibles pour les activités	Selon contexte local (concertation)	Non proposé	
	Critère d'inscription des intérêts vulnérables dans un <u>secteur de délaissement possible</u>	Pour mémoire secteur d'expropriation (délaissement automatique lorsque DUP prise par le préfet)	D'office pour le bâti résidentiel et modulables pour activités		Selon contexte local (concertation)

→ Avec un ordre de priorité

4. Prescriptions sur l'existant et prise en compte des usages

Élaboration du projet de PPRT



PPRT

- Réaliser le projet de plan de zonage réglementaire
- Rédiger le projet de règlement

Sur la base des principes retenues lors de la stratégie

- Rédiger la note de présentation



Motive l'ensemble du zonage PPRT



Arrêté préfectoral de prescription

- ✓ Services instructeurs
 - ✓ Périmètre d'étude
 - ✓ Nature des risques
 - ✓ Parties associées et modalités d'association
 - ✓ Modalité de la concertation
- projet d'arrêté soumis pour avis au conseil municipal des communes concernées par le périmètre du plan.

PPRT



PPRT

Enquête publique

- L'enquête publique ne peut être prescrite qu'après la stratégie du PPRT qui est la base de l'établissement du règlement par la DDE.
- Le document composé :
 - De la note de présentation
 - Du règlement
 - Du zonage réglementaire
 - Des recommandations
 - Les coûts des mesures du PPRT
 - De l'ordre de priorité des mesures du PPRTdoit être soumis au préalable aux personnes associées (délai de 2 mois)



PPRT

AP d'approbation du PPRT

- Publicité
- Si mesures supplémentaires de réduction du risque à la source :
 - AP prescrivant à l'exploitant les mesures supplémentaires de réduction du risque à la source
 - Révision du PPRT

Réunion du CLIC

Durée d'élaboration du PPRT :

